

Information sur le marché d'affichage publicitaire et vélos en libre service

Note d'information au Conseil municipal

Marché d'affichage publicitaire et Vélos en Libre Service

Lors de votre séance du mois de novembre, une information vous a été donnée sur les modalités de l'appel d'offre envisagé par la Ville, portant sur la mise en concurrence de l'affichage publicitaire et sur la mise en place éventuelle d'un système de vélos en libre service, les deux procédures pouvant être ou non couplées.

Vous avez parallèlement approuvé les tarifs susceptibles d'être fixés pour la mise à disposition du public de vélos en libre service.

Pour tenir compte des observations formulées, de notre souhait de pouvoir juger du coût réel de la mise en place d'un système de vélos en libre service, de retenir de façon couplée ou non les deux prestations, enfin de la volonté récente et bien tardive de la Communauté Urbaine de mettre en place un système à l'échelle de l'agglomération et si elle y parvient, le dispositif suivant a été retenu, et l'appel d'offre vient d'être lancé :

1. Un appel d'offre global et unique (un seul lot), portant à la fois sur l'affichage et sur les vélos en libre service

-
- 2. Une tranche ferme limitée à l'affichage publicitaire
-
- 3 Des tranches conditionnelles portant sur la mise en place d'un système de vélos en libre service, la première tranche conditionnelles portant sur 80 stations et 800 vélos, et plusieurs autres tranches correspondant à des stations et des vélos supplémentaires

4. Il est prévu que la Ville décidera, dans un délai maximum de 18 mois, d'affermir (c'est-à-dire de retenir) ou non tout ou partie des tranches conditionnelles

Ce dispositif nous permettra :

- de disposer, dès l'issue de la procédure d'appel d'offres, début avril, d'un titulaire pour le marché d'affichage publicitaire, arrivé à échéance
- de décider simultanément, si nous le souhaitons, de retenir la prestation complémentaire de mise à disposition de vélos en libre service offerte par le titulaire du marché d'affichage
- ou d'attendre au maximum 18 mois pour prendre une telle décision, au cas où la CUB confirmerait son intention actuelle de lancer un système à l'échelle de l'agglomération, et sous réserve que son projet offre un niveau de service au moins équivalent à celui que nous avons l'intention de mettre en place à Bordeaux
- Ou même de décider, dès la fin de la procédure, au vu du résultat de la consultation, de ne pas donner suite aux tranches conditionnelles, en privilégiant une nouvelle mise en concurrence, de façon à ne pas lier obligatoirement marché d'affichage et mise à disposition de vélos en libre service

Ce dispositif, qui donne toutes les garanties juridiques, dans un domaine où les contentieux sont nombreux, est également celui qui nous donne la possibilité d'être opérationnels immédiatement tout en laissant éventuellement la possibilité à la CUB de mettre en place un dispositif au niveau communautaire dans un délai encadré et avec un objectif de performance qui réponde à nos attentes.